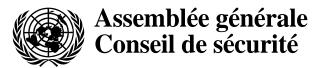
Nations Unies $A_{61/954}$ – $S_{2007/354}$



Distr. générale 14 juin 2007 Français Original : anglais

Assemblée générale Soixante et unième session Points 80 et 100 de l'ordre du jour Conseil de sécurité Soixante-deuxième année

L'état de droit aux niveaux national et international
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Lettres identiques datées du 11 juin 2007, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et me référant à mes lettres précédentes, notamment à la lettre parue sous la cote A/61/571-S/2006/884 concernant les menaces insolentes formulées contre la République islamique d'Iran par le régime israélien, je tiens à vous faire savoir que, enhardis par l'inaction du Conseil de sécurité, divers responsables israéliens continuent sans relâche à menacer publiquement sur un ton méprisant de recourir à la force contre la République islamique d'Iran au mépris le plus total du droit international et des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. À cet égard, et encore une fois en violation flagrante des dispositions fondamentales de la Charte des Nations Unies, en particulier de celle qui veut que « les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies », le samedi 9 juin 2007, Shaul Mofaz, Vice-Premier Ministre israélien, a menacé de mener une offensive militaire contre l'Iran et montré une fois de plus le caractère criminel, agressif et terroriste dudit régime en disant : « l'avertissement est très, très clair et je le dis sans détour, toutes les options sont sur la table... Je n'ai jamais dit qu'une offensive militaire ne figurait pas parmi les options et c'est l'une des options qui sont sur la table... ».

Auparavant, en avril 2007, le Premier Ministre israélien Ehud Olmert, avait répondu à une question sur la possibilité d'une offensive militaire contre l'Iraq, que « personne n'écartait cette option..., qu'il serait peut-être impossible de détruire le programme nucléaire tout entier mais qu'il serait possible de l'endommager de telle manière qu'il serait ramené à des années en arrière..., que cela prendrait 10 jours et nécessiterait le lancement de 1 000 missiles de croisière Tomahawk ».



Jointes aux menaces proférées précédemment, notamment celles mentionnées dans le document A/61/571-S/2006/884, ces déclarations malveillantes constituent des questions d'une extrême gravité qui exigent d'urgence une réponse résolue de la part de l'Organisation des Nations Unies, en particulier du Secrétaire général et du Conseil de sécurité.

Ces déclarations inacceptables, illicites et dangereuses, sont faites par des responsables du régime israélien en toute impunité; le Conseil de sécurité et les hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU demeurent silencieux; certains des membres permanents du Conseil, en insistant sur des déclarations contre l'Iran sur la base de diverses distorsions et allégations sans fondement, se sont joints au régime israélien pour tenter, sans y réussir, de jeter un mince écran de fumée qui vise à détourner l'attention de la communauté internationale des menaces réelles et sérieuses que ledit régime pose à la paix et à la sécurité internationales et régionales et à distraire l'ONU du déluge quotidien de menaces illégales de recours à la force proférées par Israël ainsi que des antécédents choquants de ce pays en ce qui concerne le recours à la force, au terrorisme, à l'agression et à l'occupation contre différents Membres des Nations Unies.

De fait, l'inaction du Conseil de sécurité face à des politiques et pratiques israéliennes aussi criminelles et l'impunité avec laquelle ce régime peut continuer à commettre ses crimes n'ont jusqu'ici fait que l'encourager à persister dans son mépris flagrant des principes les plus essentiels et fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies, et à faire du recours à la force, à l'agression, et au terrorisme d'État une affaire de routine.

Le Conseil de sécurité devrait réagir à ces menaces en les condamnant sans équivoque et en exigeant que ledit régime abandonne sa politique de mépris du droit international et de la Charte des Nations Unies et s'abstienne immédiatement de menacer de recourir à la force contre des Membres des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre des points 80 et 100 de l'ordre du jour et du Conseil de sécurité.

(Signé) M. Javad Zarif

2 07-38381